

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: S. Hanne, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO: Ergo Versicherungsgruppe AG (Düsseldorf, Allemagne)

### Objet

Recours formé contre la décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 22 août 2014 (affaire R 473/2014-4), relative à une procédure d'opposition entre Ergo Versicherungsgruppe AG et Ivo-Kermartin GmbH.

### Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.
- 2) Ivo-Kermartin GmbH supportera ses propres dépens ainsi que les dépens de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO).

---

<sup>(1)</sup> JO C 26 du 26.1.2015.

---

### Arrêt du Tribunal du 12 mai 2016 – Red Lemon/EUIPO – Lidl Stiftung (ABTRONIC)

(Affaire T-775/14) <sup>(1)</sup>

**[«Marque de l'Union européenne — Procédure d'opposition — Demande de marque de l'Union européenne figurative ABTRONIC — Marque de l'Union européenne verbale antérieure TRONIC — Motif relatif de refus — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009 — Caractère distinctif intrinsèque minimal de la marque antérieure — Risque de confusion»]**

(2016/C 232/19)

Langue de procédure: l'allemand

### Parties

Partie requérante: Red Lemon Inc. (Hong Kong, Chine) (représentants: T. Wieland et S. Müller, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: D. Walicka, agent)

Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO: Lidl Stiftung & Co. KG (Neckarsulm, Allemagne)

### Objet

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 4 septembre 2014 (affaire R 2060/2013-1), relative à une procédure d'opposition entre Lidl Stiftung & Co. KG et Red Lemon Inc.

### Dispositif

- 1) Le recours est rejeté.

2) *Red Lemon Inc. est condamnée aux dépens.*

<sup>(1)</sup> JO C 73 du 2.3.2015.

---

**Arrêt du Tribunal du 12 mai 2016 – Red Lemon/EUIPO – Lidl Stiftung (ABTRONICX2)**

(Affaire T-776/14) <sup>(1)</sup>

**[«*Marque de l'Union européenne — Procédure d'opposition — Demande de marque de l'Union européenne figurative ABTRONICX2 — Marque de l'Union européenne verbale antérieure TRONIC — Motif relatif de refus — Article 8, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009 — Caractère distinctif intrinsèque minimal de la marque antérieure — Risque de confusion*»]**

(2016/C 232/20)

*Langue de procédure: l'allemand*

**Parties**

*Partie requérante:* Red Lemon Inc. (Hong Kong, Chine) (représentants: T. Wieland et S. Müller, avocats)

*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: D. Walicka, agent)

*Autre partie à la procédure devant la chambre de recours de l'EUIPO:* Lidl Stiftung & Co. KG (Neckarsulm, Allemagne)

**Objet**

Recours formé contre la décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 4 septembre 2014 (affaire R 2078/2013-1), relative à une procédure d'opposition entre Lidl Stiftung & Co. KG et Red Lemon Inc.

**Dispositif**

1) *Le recours est rejeté.*

2) *Red Lemon Inc. est condamnée aux dépens.*

<sup>(1)</sup> JO C 46 du 9.2.2015.

---

**Arrêt du Tribunal du 12 mai 2016 – GRE/EUIPO (Mark1)**

(Affaire T-844/14) <sup>(1)</sup>

**[«*Marque de l'Union européenne — Demande de marque de l'Union européenne verbale Mark1 — Motif absolu de refus — Absence de caractère distinctif — Article 7, paragraphe 1, sous b), du règlement (CE) n° 207/2009*»]**

(2016/C 232/21)

*Langue de procédure: l'allemand*

**Parties**

*Partie requérante:* GRE Grand River Enterprises Deutschland GmbH (Kloster Lehnin, Allemagne) (représentants: I. Memmler et S. Schulz, avocats)

*Partie défenderesse:* Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (représentant: D. Walicka, agent)